

ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUE

DÉCISION DÉFINITIVE CONSÉCUTIVE À UN REFUS

notifiée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle (OMPI) selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid

I. Administration qui notifie la décision définitive:

Institut National de la Propriété intellectuelle (INPI)
6, rue Abdullins, bâtiment 1, 480002, Almaty, République du Kazakhstan
Téléphone: (3272) 300 - 973 Télécopie: (3272) 301 - 376
Internet: www.kazpatent.kz

II. N° de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive: 760037 de 18.05.2001

III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive:

Torunskie Zakłady Materialów Opatrunkowych Spółka Akcyjna

IV. ☐ Décision définitive confirmant le refus de protection

☐ Décision définitive infirmant totalement le refus de protection

☒ Décision définitive infirmant partiellement le refus de protection

La marque est ~~refusée~~/admise pour les produits et services suivants:

avec modification telle que: la denomination "BABY" faisant partie de la marque
enregistree ne fait pas l' objet de la protection legale particuliere comme depourvue de caractere
distinctif.

V. Date à laquelle la décision définitive a été prononcée: 19.04.2006

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie la décision définitive

A. Alipinova
Chef du service des marques

